

Braccio, Nadia

De: Jean-Patrick [jporion2012@videotron.ca]
Envoyé: 6 mars 2014 17:51
À: Greffe
Objet: dossier R-3863-2013 et R3854-2013

Mesdames, Messieurs
Membres à la Régie de l'Énergie

Baie d'Urfé le 6 mars 2014

Objet : dossier R-3863-2013 (observations) **et** dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Je ne sais pas qui vous êtes, ni qui vous a nommé à cette Régie, mais je m'adresse à vous en tant que humain parlant à d'autres humains:

Le 9 avril 2013 j'ai envoyé à Hydro-Québec, Service à la Clientèle, un avis par courriel de non consentement au remplacement d'un compteur dit "intelligent" chez moi. Je n'ai eu aucune confirmation dans les jours suivants.

Le 15 avril 2013 j'ai envoyé un avis écrit, sous forme d'une lettre recommandée à Monsieur Daniel Richard, Président d'Hydro-Québec Distribution, de non consentement à l'installation chez moi d'un compteur dit « intelligent » par Hydro-Québec. Un accusé de réception a, cette fois, été émis en date du 16 avril 2013.

Mon opposition au remplacement du compteur mécanique et opérationnel actuel s'articule autour de trois points:

1^{er} point:

Le remplacement de mon compteur actuel qui marche par un compteur dit "intelligent" est pour moi d'aucun bénéfice et un non-sens. De plus les modalités de l'option de refus sont une pénalité injuste socialement.

- Mon compteur électro-mécanique actuel a été installé il y a 15 ans maintenant et fonctionne parfaitement. Sa durée de vie estimée est raisonnablement de 45-50 ans. Il a donc **au moins une bonne trentaine d'années de vie opérationnelle devant lui.**
- Le remplacement d'un tel compteur par un compteur dit « intelligent » ne m'apporte dans les faits aucun service supplémentaire dans l'utilisation du service rendu par Hydro-Québec malgré les slogans publicitaires d'Hydro.
- De même, l'option obligatoire, décrétée par Hydro-Québec ou toute autre autorité arbitraire, du remplacement par un compteur numérique non communicant d'un compteur encore fonctionnel, pour ceux qui refusent les compteurs communicants n'apporte aucun service additionnel au consommateur en ce qui regarde la raison principale de l'existence d'Hydro-Québec: fournir de l'électricité.
- HydroQuébec impose des frais d'installation du compteur numérique non communicant ainsi que des frais de relevés mensuels à ceux qui refusent les nouveaux compteurs « intelligents ». Hydro-Québec a le droit d'élaborer les modèles d'affaire qu'il veut mais obliger un client-consommateur à payer pour des équipements qui n'avantagent qu'Hydro-Québec est un non-sens en matière commerciale. Je ne connais aucune compagnie commerciale qui **donnerait l'aval à un modèle d'affaire qui n'apporterait aucun service à ses clients mais qui ferait néanmoins payer un coût additionnel à ses mêmes**

clients pour de tels équipements.

Je me fous de connaître ma consommation d'électricité à la minute, à l'heure ou à la journée près. D'autre part, je suis tout-à-fait capable de faire un relevé de consommation mensuel ou bimensuel et de l'envoyer à Hydro-Québec ou à l'inscrire sur mon « espace client » sur les serveurs web d'Hydro-Québec.

2^e point:

Il est clair que la manière qu'a Hydro-Québec de traiter sa clientèle est digne des compagnies en situation de monopole d'État: elle méprise complètement son client, le consommateur ultime du service qu'elle fournit.

- CapGemini, le fournisseur d'Hydro-Québec pour l'installation des nouveaux compteurs, ne semble pas tenir un registre des clients qui refusent l'installation puisque ses employés m'ont harcelé plusieurs fois par téléphone, pour prendre rendez-vous, même si je leur avait indiqué une première fois mon refus et que j'avais envoyé mon avis d'opposition à Hydro-Québec des mois plus tôt. C'est comme si mon opinion n'existait pas. Pour Hydro-Québec et CapGemini, je suis un numéro civique et un numéro d'abonné. Pas une personne.
- Hydro-Québec n'indiquait nulle part sur son site de présentation des nouveaux compteurs un endroit pour se prévaloir de l'option de refus. Trouver toute l'information pour faire valoir son refus à Hydro-Québec est un parcours du combattant. On sent de manière évidente qu'il y a une volonté de décourager tout citoyen de faire un libre choix qui va à l'encontre du plan d'Hydro-Québec.
- Bref on se sent pris dans une espèce de régime totalitaire ou toute manifestation de dissidence est exclue ou **sévèrement punie financièrement** (coût d'installation, coût mensuel) **par rapport aux autres citoyens** qui acceptent les conditions unilatérales d'Hydro-Québec.
- Les interventions médiatiques d'Hydro-Québec pour justifier son plan ou minimiser les impacts sanitaires de l'émission fréquente d'ondes électromagnétiques par les nouveaux compteurs "intelligents" relèvent soit de la désinformation, soit du mensonge calculé, en présumant que la grande majorité des citoyens est peu informée et facilement influençable pour ne pas dire stupide. Cela fait plaisir de savoir comment les Québécois sont perçus par les responsables d'Hydro-Québec!

3^e point:

- Ce troisième point est fondamental puisqu'il touche à la santé de chaque famille québécoise, la vôtre, la mienne et **risque de compromettre sérieusement la vitalité future de notre peuple.**
- En qualité **d'être humain, je dois prendre soin de ma santé et de mon bien-être.** En qualité de citoyen québécois il est de mon devoir de **minimiser les coûts de notre système de santé publique.**
- Or la prolifération d'émissions d'ondes électromagnétiques commence sérieusement à inquiéter différents experts et gouvernements à travers le monde. Un nombre croissant d'individus commencent à sentir des malaises et une dégradation de leur santé, suite à l'installation de compteurs communicants par ondes, partout dans le monde.
- Hydro-Québec nous prend pour des "caves" lorsqu'elle prétend que les ondes émises sont en dedans des normes de santé Canada. Les **normes de Santé Canada en matière de densité de puissance des rayonnements électromagnétiques sont désuètes.** Elles reflètent ni plus, ni moins, les exigences acceptables par les lobbies industriels qui font tout pour empêcher que ne soient resserrées les normes (code de sécurité 6) dont dépendent la santé et la sécurité du public. Santé Canada ne protège aucunement la population, ce qui va à l'encontre de son mandat originel. Actuellement, Santé Canada a fixé la densité de puissance maximale sécuritaire de rayonnement électromagnétiques à 6 000 000 microWatt/m². En comparaison, de grands pays industrialisés ont considérablement resserré leurs normes par des ordres de grandeur de **plusieurs magnitudes par rapport au Canada** et aux Etats-Unis

tels que l'Italie, la Chine, la Russie: 100 000 microWatt/m²; la Suisse: 42 000 microWatt/m² et la Belgique: 24 000 microWatt/m².

- De plus Santé Canada ne retient que les études sur l'effet thermique du rayonnement électromagnétique sur les tissus vivants; c'est la partie la plus facile et immédiate à observer. Elle réfute toutes les études portant sur les effets biologiques non-thermiques à moyen et long terme malgré le nombre de plus en plus élevé d'études en ce sens à travers le monde.
- Hydro-Québec nous prend encore pour des idiots quand elle publie des données montrant que les compteurs "intelligents" ont une densité de puissance de 50 microWatt/m² (à un mètre de distance), ce qui paraît assez faible. Ces valeurs sont en fait des valeurs moyennes réparties uniformément dans le temps. Elles paraissent beaucoup plus basses que les normes de Santé Canada et font bonne impression. Ce ne sont pas les valeurs de pointe ou valeurs de crête émises régulièrement par les compteurs "intelligents" plusieurs fois par minutes et qui, elles, varient de 2 000 à plus de 9 000 microWatt/m². **Or en matière d'effets biologiques, les valeurs de crête sont celles qui sont les plus nocives surtout quand elles sont répétées 24h sur 24 des milliers de fois.** Là encore ce n'est qu'une stratégie supplémentaire d'Hydro-Québec pour faire avaler son plan de déploiement.
- Lorsque des assureurs, eux-mêmes, excluent de leurs contrats destinés à assurer les particuliers et les entreprises, les risques potentiels liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques, on peut se poser des questions. En effet, les assureurs redoutent ces risques non maîtrisés et qui pourraient entraîner des sinistres sériels dans un avenir prochain avec le déploiement d'équipements électro-polluants conformes à des normes de complaisance peu sévères.
- Bref, aucun élément ne permet d'écarter péremptoirement l'impact sur la santé publique de l'exposition de personnes à des ondes ou à des champs électromagnétiques produits par les compteurs dit "intelligents" déployés par Hydro-Québec. **Ainsi, même si la réalisation du risque reste hypothétique dans l'esprit des décideurs, il ressort de la lecture des contributions et publications scientifiques produites à travers le monde et des positions législatives divergentes entre les pays, que l'incertitude sur l'innocuité d'une exposition aux ondes émises par les compteurs "intelligents" demeure et qu'elle peut être qualifiée de sérieuse et raisonnable.** Comme gouverner c'est prévoir, **le "principe de précaution" doit demeurer le principe de base dans le choix des technologies qu'on impose à la population, à nos familles, à nos enfants.** Toute technologie, même si elle apparaît efficace et performante pour la santé financière ou pour la gestion d'une entreprise, n'est pas forcément bonne pour le développement harmonieux et le maintien de la Vie. **Il est temps qu'un sens écologique et biocentrique s'installe dans la pensée des décideurs modernes.**
- Doit-on revivre, ici au Québec, ce qui s'est passé en Californie, lorsque des milliers de témoignages montraient que ce type de compteur dit "intelligent" est nocif pour l'être humain? **Est-ce que le peuple québécois doit être affaibli dans sa vitalité pour satisfaire le modèle d'affaire d'Hydro-Québec,** une entreprise qui se targue d'être un joyau économique québécois? Je vous pose la question.

En conclusion, Hydro-Québec nous impose, avec des méthodes dignes des régimes totalitaires, une **technologie extrêmement intrusive dans notre environnement de vie** sans possibilité d'y échapper, selon la dictature de son seul modèle d'affaire. L'option de refus qui a été introduite ultérieurement est inadéquate: elle est **injuste socialement** car elle pénalise les gens par l'argent et crée ainsi une barrière de classe à l'option de libre choix. Le libre choix est l'apanage des sociétés éclairées et démocratiques. Sommes-nous revenu au temps de Duplessis?

Je vous remercie de votre attention.

